



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OPERAT

Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Webinaire Rénovation tertiaire public – 12 novembre 2020

Une plateforme de suivi et de mobilisation de la filière

En appui du Décret Tertiaire, l'ADEME a été nommée par arrêté pour mettre en œuvre l'outil réglementaire de suivi des obligations de ce décret.

Cette application, OPERAT, vise à :

Répondre aux exigences réglementaires de collecte de données: bâtiments, consommations, programme de travaux, suivi des actions

Vérifier l'atteinte des objectifs réglementaires

Diffuser et valoriser les données collectées, dans le respect des règles de confidentialité.

Une plateforme de suivi et de mobilisation de la filière



<https://operat.ademe.fr/#/public/accueil>

Remontée annuelle des consommations par les assujettis (propriétaire et/ou occupant)

- A réaliser avant le 30 septembre de chaque année
- Suivi des consommations à partir de l'année 2020

→ Tout assujetti doit renseigner la plateforme avant le **30 septembre 2021**

Une plateforme de suivi et de mobilisation de la filière

Accessible à différents types d'utilisateurs: grand publics, assujettis/prestataires/gestionnaires, services de l'Etat, Administrateur

Définition de la **situation de référence**

- Consommation de référence
- Indicateurs d'intensité d'usage de l'année de référence

Le cas échéant, justifications des éléments qui permettent de moduler les objectifs

- Constitution d'un dossier technique

Production d'une **attestation annuelle** des consommations avec situation par rapport aux objectifs

- Ajustement climatique automatique via les DJU
- Modulation éventuelle sur le volume d'activité

Interopérabilité possible avec les outils de suivi de consommation des assujettis

- Facilité de transmission des données

 **Un outil de mobilisation et de comparaison pour l'ensemble de la filière**

Bienvenue sur OPERAT,

Plateforme de recueil et de suivi des consommations
d'énergie du secteur tertiaire

En savoir plus



Présentation

Cette plateforme est mise en place pour permettre aux propriétaires et [le cas échéant] aux preneurs à bail de bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments assujettis aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de répondre aux dispositions prévues aux articles L.111-10-3 et R.131-38 à R.131-44 du code de la construction et de l'habitation et aux précisions apportées dans l'arrêté d'application à venir en 2020.



Documents d'accompagnement

- [Présentation du dispositif Éco énergie tertiaire](#)
- [Dispositif Éco énergie tertiaire : passez à l'action en 10 étapes](#)
- [Guide d'accompagnement \(à venir\)](#)
- [FAQ \(Dispositif Éco énergie tertiaire, RT Bâtiment\)](#)
- [Retours d'expériences \(RT Bâtiment, ADEME\)](#)

Planning

Déploiement prévisionnel
de l'application

Vous avez aujourd'hui accès à une première version de l'application OPERAT. Les fonctionnalités complémentaires seront développées progressivement dans le courant de l'année 2020 et 2021 pour vous permettre de répondre à vos obligations réglementaires, fixées dans le décret tertiaire :

- Saisie de vos éléments bâtimentaires
- Saisie de la consommation de référence de vos éléments bâtimentaires (sites/ bâtiments / lots)
- Saisie des consommations énergétiques (ou récupération des données d'Enedis/ GrDF), à partir de l'année 2020 : saisie attendue au plus tard le 30 septembre 2021

En savoir plus

Une FAQ a votre disposition sur la plateforme

Toutes les catégories

- Assujettissement
- Détermination des Objectifs
- Données de consommations
- Energie & Usages
- Modulations des Objectifs
- Plateforme OPERAT
- Leviers d'actions et financement
- Evaluation et constat du respect des obligations
- Publication et affichage
- Contrôles et sanctions administratives

Bâtiments concernés par le Décret Tertiaire.

Le calcul des surfaces assujetties - la Surface Utile Brute

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Aenean interdum libero ex, ac pellentesque urna fermentum sed. Aenean porta, massa non accumsan auctor, nisi massa accumsan magna, id placerat justo odio eu dui. In tempus nibh ut erat fringilla malesuada. Nullam quis pulvinar mauris, eu varius turpis. Duis vel sapien eget mauris tempus imperdiet. Phasellus vehicula dui ut elit tempor tempus. Ut luctus urna felis, sed ullamcorper dolor malesuada sed.

Aenean fermentum iaculis orci quis viverra. Pellentesque euismod tempor venenatis. Sed malesuada, enim quis pulvinar consectetur, enim elit consectetur quam, ultricies dictum risus ipsum eu odio. Sed id tellus venenatis, mattis diam vitae, mollis sapien. Vestibulum aliquam luctus efficitur. Etiam tempus elit mi, id rutrum felis malesuada eu. Aenean efficitur dignissim justo, quis mattis tellus tincidunt at. Sed semper eros quis augue mollis ultricies.

Pour les commerces, les données des surfaces assujetties - la Surface Commerciale Utile

Le cas des bâtiments en location et des copropriétés- Assujettissement Locataire/ propriétaire

Le cas des bâtiments en location et des copropriétés - Inscription du sujet "Eco énergie tertiaire" à l'ordre du jour des AG de copropriétés

Le cas des bâtiments en location et des copropriétés - Inscription des audits énergétiques à l'ordre du jour des AG de copropriétés

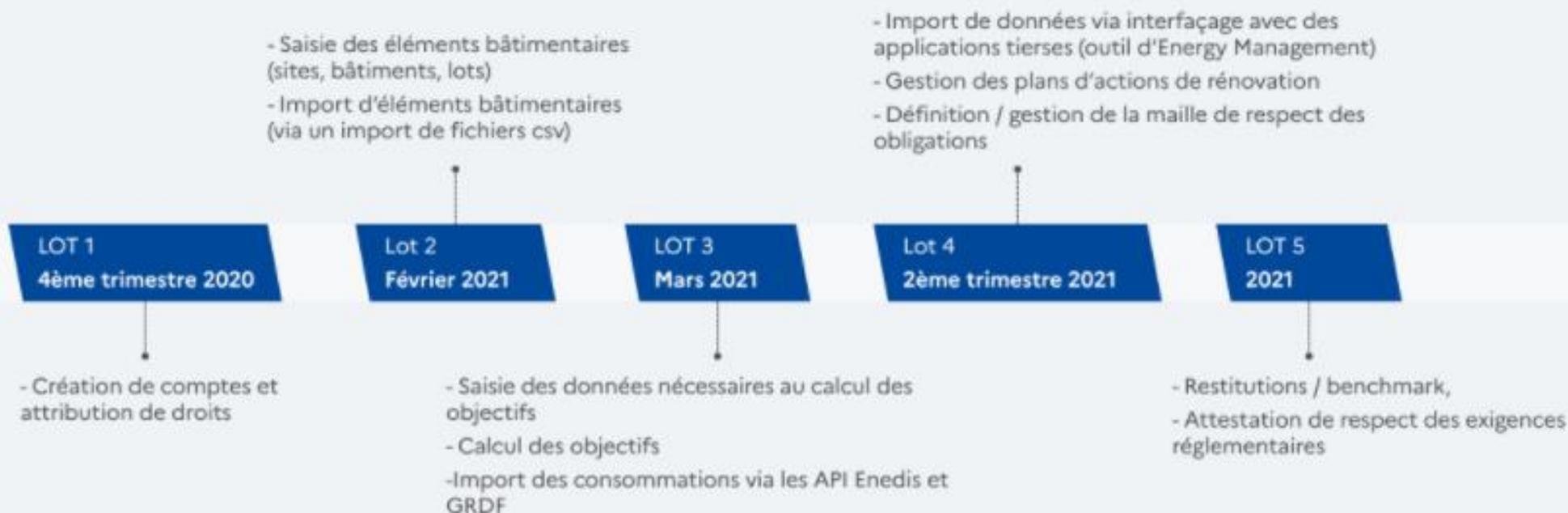
Le cas des bâtiments en location et des copropriétés - Copropriétés avec plusieurs bâtiments

Le cas des bâtiments ou parties de bâtiments tertiaires sur des sites industriels

Le cas des centres techniques municipaux

Le cas des bâtiments ou parties de bâtiments non chauffés

Planning de déploiement prévisionnel de l'application





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

operat@ademe.fr

